

Application de la représentation proportionnelle au moyen d'un système de vote pondéré régional

par Marilyn Reid

Résumé : Un des grands défis, pour les tenants de la représentation proportionnelle (RP), c'est d'avoir un système permettant d'obtenir un niveau de proportionnalité élevé dans des provinces ayant très peu de sièges de députés fédéraux. Le vote pondéré, qui permet d'obtenir la représentation proportionnelle en se fondant sur les votes et non les sièges au Parlement, est un système qui mérite d'être étudié.

Le modèle de vote pondéré présenté ici se distingue des autres systèmes de vote pondéré proposés en ce sens que les votes des partis politiques au Parlement feraient l'objet d'une pondération à l'intérieur des frontières d'une province plutôt qu'à l'échelle nationale. Dans les faits, la pondération de la RP appliquée aux votes recueillis par les députés varierait d'une province à l'autre. Cependant, cela permettrait d'avoir une représentation proportionnelle au Parlement. Ce modèle hybride inclut le système de scrutin mixte avec compensation (SMAC) de sièges de liste (ou supplémentaires) régionaux dans chaque province. Ceux-ci seraient comblés par des candidats solides non élus dans une circonscription donnée.

Le présent mémoire plaide également en faveur de la tenue d'un référendum, en 2019, et présente des propositions détaillées pour la préparation du processus.

Partie A – Un modèle de représentation proportionnelle régionale

Pour commencer, j'aimerais dire que j'approuve grandement la décision du gouvernement d'envisager une réforme du mode de scrutin. J'ai lu les différents mémoires présentés au Comité ERRE, et j'accueille avec enthousiasme les propositions créatives et bien pensées qu'ils contiennent.

Pour les défenseurs de la représentation proportionnelle (RP), la difficulté est de choisir, parmi les nombreux systèmes de RP utilisés ou proposés, celui qui conviendra le mieux au profil démographique unique et diversifié du Canada.

Essentiellement, il existe trois catégories de systèmes de représentation proportionnelle :

- les systèmes avec des circonscriptions plurinominales permettant d'atteindre différents niveaux de proportionnalité à l'échelle des circonscriptions en fonction du nombre de sièges;
- les systèmes proportionnels mixtes, qui visent à maintenir l'intégrité géographique de circonscriptions uninominales par la création de sièges de liste (ou supplémentaires) au niveau régional;
- les systèmes de vote pondéré, qui permettent de pondérer ou de mettre à l'échelle, en quelque sorte, les votes des députés au Parlement, ce qui a pour effet de faire

correspondre les sièges de chaque parti au Parlement avec les suffrages exprimés aux élections.

Les systèmes des deux premières catégories de RP peuvent bien fonctionner dans des provinces très peuplées, mais, selon moi, ils sont beaucoup moins appropriés pour le Canada atlantique. Ils permettraient difficilement d'assurer une bonne proportionnalité dans notre région, simplement parce que nous n'avons pas suffisamment de sièges.

Par exemple, ma province, Terre-Neuve-et-Labrador, dispose de sept sièges. Je crois que si nous décidions de créer une circonscription septinomiale, le Labrador se rebellerait, comme d'autres régions rurales de la province. On pourrait créer une circonscription uninominale pour le Labrador et deux circonscriptions trinomiales pour l'île. Mais les circonscriptions trinomiales ne permettent pas d'obtenir une proportionnalité significative. Ce serait donc un exercice futile.

C'est le même problème avec l'utilisation des sièges de liste régionaux du système mixte à compensation proportionnelle (SMAC). D'après ce que j'en comprends, le Barreau du Haut-Canada a recommandé que les régions où s'applique le SMAC aient au moins 11 ou 12 sièges. Plus le nombre de sièges disponibles dans une région est limité, plus faible sera la proportionnalité.

Bien que je ne puisse pas parler pour les Maritimes, j'ai l'impression que là-bas aussi, on aura des difficultés à atteindre un niveau élevé de proportionnalité avec le SMAC et la plupart des modèles plurinominaux. La Nouvelle-Écosse ne compte que 11 sièges au Parlement fédéral, le Nouveau-Brunswick en a 10, et l'Île-du-Prince-Édouard, quatre. Le système hybride de RP rurale-urbaine a pour but de remédier à ce genre de problèmes, mais il n'est pas parfait non plus. Je pense qu'il existe une meilleure façon, à la fois plus juste et moins compliquée, d'obtenir la proportionnalité dans le Canada rural.

Vote pondéré

Dans les systèmes de vote pondéré, ce sont les votes et non les sièges au Parlement qui déterminent la représentation proportionnelle. La proportionnalité est atteinte grâce à une pondération des votes obtenus par les députés de chaque parti représenté au Parlement, de manière à les faire correspondre au pourcentage des suffrages recueillis par un parti lors d'une élection.

Je prône donc l'adoption d'un système de vote pondéré dans chaque province. Selon moi, ce système présente deux avantages.

Premièrement, le vote pondéré appliqué à l'échelle nationale pourrait très bien avoir une incidence sur le pouvoir de représentation de chacune des provinces. Par exemple, l'application de la pondération aux votes libéraux au Parlement actuel pourrait être perçue

comme un moyen d'affaiblir le pouvoir de représentation du Canada atlantique, vu que tous les députés de la région sont des libéraux. Cela pourrait susciter des objections.

Deuxièmement, le vote pondéré à l'échelle nationale ne permettrait pas de résoudre des problèmes tels que l'absence actuelle du Parlement de tout député conservateur, néo-démocrate ou écologiste du Canada atlantique.

Voici comment le vote pondéré permettrait de régler ces deux types de problèmes.

Étape 1 : Création de sièges de liste (ou supplémentaires)

Combien faudrait-il de sièges de liste? Le vote pondéré, avec l'actuel Parlement, nécessiterait la création de deux sièges de liste dans chaque province. Cela pourrait se faire soit en donnant deux sièges de plus à chaque province soit en procédant à une refonte des circonscriptions à l'intérieur des provinces.

Qui obtiendrait les sièges de liste? Cela dépendrait de la manière dont seraient répartis les sièges dans chaque province. Par exemple, dans le contexte du Parlement actuel, chacune des quatre provinces de l'Atlantique devrait allouer un des sièges de liste au Parti conservateur et un autre au NPD. Parce qu'il n'est pas possible d'appliquer de pondération aux votes pour un parti si on ne peut rien y rattacher. (Je rappelle que les conservateurs et les néo-démocrates n'ont remporté aucun des 32 sièges du Canada atlantique).

Les sièges de liste régionaux seraient donnés aux candidats néo-démocrates et conservateurs les plus solides non élus dans les circonscriptions de chaque province. La pondération s'appliquerait alors à la fois à la circonscription et aux sièges de liste pour atteindre la représentation proportionnelle.

Étape 2 : Pondération des votes au Parlement

Application de la pondération pour les neuf députés de Terre-Neuve-et-Labrador au Parlement en 2015

<u>Parti politique</u>	<u>% de voix Droit à la représentation</u>	<u>n^{bre} de sièges</u>		<u>Options de pondération</u>	
		<u>Avec RP</u>	<u>Obtenus (+ sièges liste)</u>	<u>Option A</u>	<u>Option B</u>
Libéral	64,489 %	5,80	7	0,833	1,34
Conservateur	10,3 %	0,93	1	0,93	1,50
NPD	21,099 %	1,90	1	1,90	3,04
Vert	1,032 %	0,09			
Autre	3,003 %	0,27			

J'ai présenté deux options de pondération des votes au Parlement.

Avec l'option de pondération A, on calcule d'abord le nombre de sièges qu'obtiendrait chaque parti, si les sièges étaient attribués selon les principes de la RP. Dans l'exemple ci-dessus, avec 64,489 % du vote populaire, les libéraux auraient droit à 5,8 sièges. Ce nombre serait ensuite divisé par le nombre de sièges qu'aurait gagnés le parti, soit 7, ce qui donnerait une pondération de 0,833.

Les pondérations seraient inférieures ou supérieures à 1, selon que les partis obtiendraient plus ou moins que leur juste part des voix.

Plus précisément, chaque fois que les sept députés libéraux de Terre-Neuve-et-Labrador voteraient au Parlement, on appliquerait une pondération de 0,833 à leurs voix afin de leur accorder une pondération globale pour leur parti équivalente à 5,8 voix ($0,833 \times 7$). Ainsi, on appliquerait une pondération de 0,93 ($0,93 \times 1$) au vote au Parlement du seul député conservateur, et de 1,90 ($1,90 \times 1$) au vote au Parlement du seul député néo-démocrate. Le total combiné de tous ces votes pondérés serait de 8,66, ce qui équivaut approximativement aux neuf sièges que la province détiendrait au Parlement. La différence de 0,34 représente les voix des candidats indépendants et écologistes qui n'auraient pas été élus.

Avec l'option de pondération B, on évite de donner à quelque député que ce soit, n'importe où au pays, une pondération du vote au Parlement inférieure à 1. J'ai ajouté cette option parce que j'ai découvert, dans les essais menés sur le terrain, que même si les gens comprenaient logiquement pourquoi un député pouvait avoir un vote pondéré au Parlement de 0,833 (comme les libéraux dans l'exemple ci-dessus), ils n'aimaient pas l'idée que la pondération des voix pour leur député soit inférieure à 1.

Je vous renvoie à l'annexe pour savoir quel raisonnement j'ai suivi pour l'option B.

Application de la pondération pour les députés de la Colombie-Britannique au Parlement en 2015

Parti politique	% de voix	Droit à la représentation		Options de pondération	
		<u>Avec RP</u>	<u>Obtenus (+ sièges liste)</u>	<u>Option A</u>	<u>Option B</u>
Libéral	17	35,1 %	38,6 %	0,91	1,46
Conservateur	12	29,9 %	27,3 %	1,09	1,75
NPD	14	26,0 %	31,8 %	0,82	1,32
Vert	1	8,2 %	2,3 %	3,56	5,74
Indépendant	-	0,8 %	-	-	-

Bien sûr, cela ne change rien au résultat final pour le NPD, qui est un parti national. Tout finit par s'équilibrer. Autrement dit, si on applique cette même procédure à chaque province, le résultat qu'on obtiendra en fin de compte, est un très haut niveau de représentation proportionnelle pour tous les partis au Parlement.

Points à éclaircir

Même si j'ai mon idée sur la question, mon but, dans le présent mémoire, n'est pas de définir précisément comment le vote pondéré régional devrait fonctionner, au détail près. Cependant, il y a tout lieu de se poser certaines questions dans l'étude et la détermination des différentes dimensions de ce mode de scrutin.

À l'échelle nationale

Quel parti peut tenter de former le gouvernement si aucun parti n'a recueilli plus de 50 % des suffrages? Est-ce que cela devrait être le parti qui a obtenu le plus de sièges ou celui qui a eu le plus de voix?

- Comme appliquer la pondération nationale aux petits partis qui soit n'ont gagné aucun siège soit – comme les verts – n'ont qu'un siège, pour leur permettre d'être représentés proportionnellement dans une seule province?
- Quand est-il approprié d'avoir recours aux votes libres ou non pondérés?

À l'échelle régionale

- Combien de sièges régionaux supplémentaires faudrait-il accorder aux provinces? Faudrait-il que ce soit le même nombre dans toutes les provinces et devrait-on les créer en assignant de nouveaux sièges ou en réduisant le nombre de circonscriptions dans les provinces?
- Doit-on choisir les candidats supplémentaires parmi ceux qui ont recueilli le plus de voix dans une région ou le pourcentage de voix le plus élevé?
- Quel rôle les députés régionaux (supplémentaires) seraient-ils appelés à jouer?
- Y a-t-il moyen d'inclure les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut dans ce modèle? L'une des possibilités à envisager serait le modèle proposé par Brian Eddy dans son mémoire au Comité ERRE.

Pourquoi est-ce que je préfère le vote pondéré régional à tous les autres systèmes de RP?

De manière générale, je crois que

- les modèles de vote pondéré donnent les résultats les plus légitimes, exacts et vérifiables de tous les systèmes de RP;
- les modèles de vote pondéré sont le moyen le moins dérangeant d'atteindre la représentation proportionnelle dans les provinces peu peuplées et très vastes, notamment celles du Canada atlantique.
- Le vote pondéré peut être facilement mis en œuvre et permet de maintenir une représentation locale.

Je crois que le système de vote pondéré régional permet d'améliorer le concept de pondération des votes à l'échelle nationale pour les raisons suivantes :

- les électeurs verront le système de vote pondéré comme un moyen de mieux refléter les valeurs politiques régionales;
- le système de vote pondéré permet de remédier aux cas de figure inattendus selon lesquels, dans une région, des partis n'arrivent pas à obtenir de siège, même si beaucoup d'électeurs ont voté pour eux;
- l'attribution de sièges supplémentaires aux candidats qui ont failli gagner dans leur circonscription laisse une porte ouverte, si minime soit-elle, aux candidats méritants, et permet d'introduire subtilement le concept de partage de la tarte électorale; cela trancherait avec l'approche actuelle, selon laquelle le gagnant prend tout; ce qu'énormément de gens trouvent injuste.

Partie B – Faut-il tenir un référendum sur la réforme électorale?

Je pense que quelque chose d'aussi important qu'une réforme électorale doit ultimement être présenté à la population, et je suis favorable à la tenue d'un référendum pour savoir si nous devons conserver notre système majoritaire uninominal à un tour (SMU) ou introduire la représentation proportionnelle.

Je propose un référendum en deux parties. Dans la première, les citoyens devraient choisir entre le système majoritaire uninominal à un tour et la représentation proportionnelle, et dans la deuxième partie, ceux qui seraient en faveur de la représentation proportionnelle devraient faire leur choix entre deux ou trois modèles (au maximum).

Vous remarquerez que je n'ai pas inclus les méthodes de vote alternatives dans les options pour le référendum, parce que [les méthodes de vote alternatives favorisent grandement le Parti libéral¹](#). Ce ne serait donc pas juste pour les autres partis et, surtout, pour ceux qui les appuient. Le Canada doit se doter par-dessus tout d'un système électoral juste pour tout le monde.

En ce qui concerne le processus référendaire, j'ai trois recommandations à faire.

1. Il ne faudrait pas tenir le référendum avant 2019. Ce référendum pourrait se faire en même temps que la prochaine élection fédérale. Le tenir avant serait prématuré, selon moi.
2. Pendant les deux années précédant la tenue du référendum, il faudrait faire une vaste campagne de sensibilisation auprès de la population afin de mobiliser le plus de gens possible. Cette campagne inclurait des initiatives pédagogiques, notamment dans les collèges, une grande couverture médiatique, des assemblées régionales de citoyens, des mesures de sensibilisation destinées aux groupes communautaires et bien plus encore.
3. Même si les groupes de la société civile sont une composante importante dans la mise en œuvre de ce qui est proposé plus haut, il est essentiel que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, fassent preuve de leadership et participent pleinement au processus consistant à informer la population sur les enjeux du référendum et à quoi ressemblerait le scrutin.

Conclusion

Je tiens à saluer la décision du gouvernement libéral de se lancer dans un processus de réforme électorale. Il s'agit d'une entreprise de grande envergure et très importante.

La principale raison pour laquelle j'ai décidé de soumettre un mémoire sur le vote pondéré tient au constat selon lequel, trop souvent, les modèles dominants de RP, comme le SMAC ou le VUT et d'autres systèmes fondés sur la liste de parti, ne prennent pas en compte l'attachement géographique spécial qu'éprouvent beaucoup de Canadiens ruraux à l'égard de leur circonscription. Par ailleurs, en raison de possibles limites quant au nombre de sièges disponibles, l'application de ces modèles ne permettrait même pas d'atteindre une proportionnalité significative dans certaines régions.

J'ose espérer, toutefois, que lorsque nous choisirons le meilleur système électoral pour le Canada, nous ne nous limiterons pas à des versions adaptées à notre pays de systèmes étrangers. Le Canada est à la fois le deuxième pays au monde, de par sa superficie, et l'un

des moins densément peuplés. Ce serait une erreur de croire que ce qui fonctionne en Allemagne, en Nouvelle-Zélande ou en Irlande pourrait fonctionner tout aussi bien ici, moyennant quelques ajustements.

Dans *Le rasoir d'Ockham*, on dit que la solution la plus simple est souvent la meilleure. À mon avis, ce serait manquer de vision que de ne pas envisager sérieusement de nouveaux modèles de RP, comme le système de vote pondéré régional, simplement parce que d'autres pays ne les ont pas adoptés.

Pour ce qui est de l'épineuse question de savoir s'il faut ou non tenir un référendum, je comprends qu'on puisse avoir le sentiment que les référendums ne sont pas une bonne solution, particulièrement parce que les électeurs ne se sentent pas mobilisés et ne savent pas très bien, au bout du compte, sur quoi ils doivent voter. Cependant, en ce qui concerne les référendums de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, je dirais que c'est de la faute des gouvernements, qui ne sont pas intervenus dans le processus qui a précédé la tenue des référendums.

Les groupes de la société civile n'ont tout simplement pas les ressources ni l'accès aux médias leur permettant de mobiliser les citoyens sur une question aussi vaste que celle de la réforme électorale. Ainsi, je crois que maintenant qu'il est engagé dans cette aventure de la réforme électorale, le gouvernement doit la mener à bien. C'est un processus que l'on ne peut pas précipiter!

Voilà tout. Je tiens à remercier le Comité de m'avoir permis de donner mon point de vue sur la réforme électorale. Vous êtes investis d'une lourde tâche, et je vous souhaite de faire preuve de toute la sagesse, la patience et l'endurance nécessaires dans l'exercice de vos responsabilités.

Marilyn Reid
Conception Bay South, Terre-Neuve

Référence :

1. *Change to preferential voting would benefit Liberals.*, Eric Grenier for CBC News, <http://www.cbc.ca/m/touch/politics/story/1.3332566> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

Annexe

Voici la méthode utilisée pour s'assurer que chaque député (ou parti) au pays obtienne une pondération d'au moins 1.

ÉTAPE 1

J'ai cherché le parti politique ayant obtenu la plus grande part de tous les députés par rapport à sa part du vote populaire dans toutes les provinces. Je l'ai déterminé en divisant le pourcentage de sièges (députés) gagnés par chaque parti dans une province par le pourcentage de votes que le parti a obtenus dans la province. À l'élection fédérale de 2015, le plus avantage était le Parti libéral, au Nouveau-Brunswick, car ce parti a remporté 10 sièges avec seulement 51,6 % du vote populaire.

ÉTAPE 2

Je suis partie du principe selon lequel deux sièges complémentaires avaient été alloués au Nouveau-Brunswick. Cela voudrait dire que le Parti libéral aurait remporté 83,3 % des sièges. Selon la méthode conventionnelle de pondération, au Nouveau-Brunswick, le Parti libéral aurait obtenu une pondération de 0,62 (51,6 % / 83,3 %)

ÉTAPE 3

Comme on veut qu'aucun parti n'ait une pondération inférieure à 1, on suppose que les libéraux ont une pondération de 1 au Nouveau-Brunswick. On le fait en divisant 1 par 0,62; ce qui donne une pondération de 1,61. Le même facteur de pondération s'appliquerait à chaque parti, partout au pays.

Ainsi, si un parti, en Saskatchewan, obtient une pondération classique de 0,9, sa pondération serait changée en multipliant 0,9 par 1.61. Cette approche s'appliquerait à chaque parti dans chaque province.

Quel serait le résultat final? Les votes des députés au Parlement augmenteraient, mais pas le nombre de sièges. Ce qui permettrait d'avoir une représentation proportionnelle.